

La NEWSLETTER du CLUB-ECEF
Engagement Citoyen et Fraternel
Trois exigences :
Citoyenneté, Caractère laïque, Fraternité
N° UN
septembre 2020



EVENEMENTS MAJEURS



Débat du 13 octobre et COVID 19
Report au 9 juin 2021 et Enrichissement

Le CLUB-ECEF avait programmé le **13 octobre prochain** le débat «*quatre textes / événements fondateurs de la République et des religions pour la libération et la responsabilisation de l'homme*», son but : approfondir au regard des quatre fêtes qui les célèbrent (le 14 juillet avec la DDHC, Chavouot avec le don de la Thora, la Pentecôte avec la descente de l'Esprit Saint, Lailat al Qadr avec la révélation du Coran) leurs éléments communs, base initiale de la convergence actuelle des valeurs que les religions suggèrent à leurs croyant avec les valeurs que la République demande au citoyen de respecter.

COVID 19 par son évolution conduit à reporter ce débat. **Ce sera le 9 juin 2021**, date retenue par tous les intervenants initialement prévus : Nicolas Cadène et Jean-Christophe Fromantin pour la République, et, pour les religions, Grand Rabbin Haïm Korsia, Monseigneur Jean-Charles Descubes, Ghaled Bencheikh, Pasteur François Clavairoly. Il s'agira notamment d'y développer comment et pour qui, de par sa responsabilisation, tout homme contribue au bien commun de l'humanité.

COVID 19 enrichit le débat. Par ses impacts humanitaires, sociaux, économiques... il rend profondément actuel la responsabilité, le sens civique, le bien commun lequel a de fait deux sens : le bien de tous et le bien commun à tous, c'est-à-dire la planète terre. A preuve, rappelons quelques expressions récentes :

Après le temps long des confinements :

Les consensus publiés par France Stratégie (organisme rattaché au gouvernement français) pour l'après COVID dont «*la reconnaissance de celles et ceux qui œuvrent pour le bien commun*» et «*la volonté d'une approche sociale centrée sur l'écologie*»

L'écrit de l'ONU «*COVID-19 ET DROITS HUMAINS*» : «*l'heure ne nous autorise pas à négliger les droits humains, ils nous sont plus indispensable que jamais pour traverser cette crise pour l'instauration d'un développement durable, équitable*»

Avec l'évolution de ces derniers mois :

L'appel solennel, le 11 septembre, du Premier Ministre, Jean Castex, pour un « *civisme exigeant* » et un « *sens des responsabilités de chacune et chacun* »
L'audience générale du pape François le 9 septembre soulignant que « *de cette crise nous pouvons sortir meilleurs ou pires selon que nous recherchions ou pas tous ensemble le bien commun* ».

Débat Octobre 2020

CITOYENNETE et SOCIETE



Citoyenneté - Séparatisme

Dans notre ouvrage nous mettons en évidence l'exigence de citoyenneté et indiquons qu'il fallait lutter contre l'exacerbation du communautarisme en ce début du XXIème siècle.

Le 18 février dernier, en déplacement à Mulhouse, le chef de l'Etat a précisé "Je ne suis pas à l'aise avec le mot de *communautarisme*", il peut exister "des *communautés dans la République*". Il lui a préféré le mot « *séparatisme* » et indiqué vouloir mettre en place des mesures fortes, afin d'interdire "certaines pratiques qui se sont installées et qui ne sont pas conformes aux lois de la République".

Le 6 juillet 2020, Marlène Schiappa est nommée Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Intérieur, chargée de la Citoyenneté. Le Décret n° 2020-972 précise les attributions de la Ministre. Nous y avons notamment noté, dans l'article 1 :

- Elle favorise l'exercice des droits et le respect des devoirs attachés à la citoyenneté. Elle participe à la définition de la politique d'accès à la citoyenneté. Elle est chargée de veiller au respect du principe de laïcité.

- Elle contribue à la prévention de la délinquance, la prévention de la radicalisation et la lutte contre les dérives sectaires.

- Elle veille, dans le cadre de la stratégie de lutte contre le séparatisme, à la défense des valeurs de la République et au renforcement de la cohésion nationale.

Une loi contre le séparatisme est en projet pour début octobre prochain

Nous constatons là une grande



Evolutions de la société française

Les rites familiaux: mariage, pacs, baptême civil ou républicain

En 50 ans le profil des familles françaises s'est totalement transformé, sans que les conditions administratives et rites les consacrant soient modifiés, seule existe la cérémonie du mariage civil.

On note ainsi, dans les années 1970 :

- Annuellement environ 400 000 mariages civils et 40 000 divorces, 5% d'unions libres et 9% de famille monoparentale, dont plus de la moitié liée au veuvage
- Ces 400 000 mariages civils sont suivis notamment par 300 000 mariages religieux catholiques.

50 ans plus tard, après l'institution du PACS en 1999 :

- On ne compte plus que 220 000 mariages civils par an suivis de 60 000 mariages religieux catholiques
- Il y a 120 000 divorces par an.
- Les PACS atteignent annuellement 200 000, et leurs ruptures 100 000.
- Il y a désormais près de 20% de couples en union libre
- On compte 25% de famille monoparentale, dont seulement 2% par suite de veuvage, l'immense majorité résultant de ruptures de couples : mariage, pacs, unions libres.

L'ensemble de ces séparations, multipliées par plus que six durant la période considérée, touche désormais chaque année environ 400 000 enfants mineurs : c'est bien un fait de société majeur !

convergence entre nos préconisations et les mesures envisagées par le Gouvernement. Nous venons d'adresser notre ouvrage à la Ministre en proposant nos apports sur cette thématique.

Rites civils et républicains

Ouvrage R&R

CHAMP DE L'EDUCATION

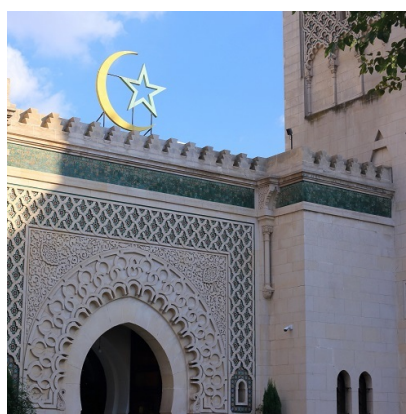
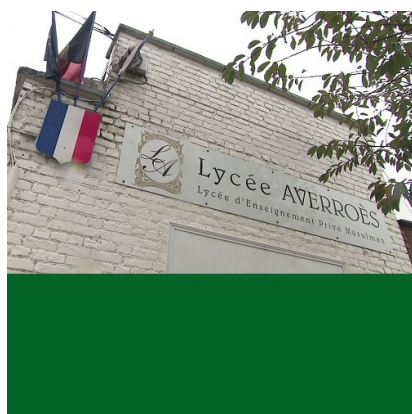


Enseignement privé sous contrat

Face à l'émergence forte de la question des religions dans la société d'aujourd'hui le CLUB-ECEF est convaincu qu'une présentation factuelle et dépassionnée des valeurs, rites et fêtes des différentes religions contribuerait à un meilleur vivre ensemble. Notre démarche vise en premier le champ de l'éducation. Devant la position actuelle de l'Éducation Nationale sur l'enseignement du fait religieux à l'école, le CLUB-ECEF a décidé de travailler avec l'Enseignement privé sous contrat catholique (qui est de loin plus important). Des contacts ont eu lieu avec l'évêque de Nanterre et un établissement parisien, d'autres rencontres, différées par la situation sanitaire, sont à organiser prochainement avec les directions diocésaines et des établissements catholiques. Nos propositions ont reçu une écoute favorable du fait de la relative liberté pédagogique de ces établissements, notamment dans les « pastorales » où des questions de société peuvent être abordées. Ces contacts doivent se poursuivre par la présentation d'un projet concret comportant des séances d'interrogation et d'approfondissement des différentes religions avec une pédagogie adaptée, puis par le montage de ces séances avec l'équipe professorale concernée dans un établissement intéressé. Des contacts sont aussi prévus avec l'enseignement privé juif et l'enseignement privé musulman, toujours sous contrat.

Enseignement privé sous contrat

RELIGION et SOCIETE



Financement du Culte Musulman

Dans notre ouvrage, nos deux référents pour l'islam, concluaient qu'il fallait organiser, en France, le culte musulman, y compris son autonomie financière, afin de s'opposer à l'ampleur des sectes littéralistes qui prolifèrent dans certaines banlieues.

Le 6 mars dernier, le Conseil Français du Culte Musulman et l'Association Musulmane pour l'Islam de France ont annoncé la création d'une association unifiée du financement du culte musulman.

La nouvelle association serait soutenue par des financements provenant « *du produit des dons mais aussi des consommations liées à la religion, la viande halal par exemple ou le voyage vers La Mecque pour le pèlerinage rituel* ». Ces financements bénéficieraient à la communauté des musulmans de France dont la formation des Imams et le développement de l'enseignement privé musulman mais en revanche n'auront pas vocation, à court terme, à permettre de construire des mosquées.

Expression Islam de France et laïcité

Le dimanche matin sur France 2 des experts des différentes religions s'expriment. Pour l'Islam notamment, le choix des intervenants et des thèmes rejoint la démarche du CLUB-ECEF. En voici quelques exemples :

Le nouveau recteur de la grande mosquée de Paris, Chems-Eddine Hafiz, affirme la parfaite compatibilité entre l'Islam et la République et souhaite faire de la mosquée un lieu de rencontres interreligieuses. (intervention du 28 juin 2020).

Karim Iffrak, islamologue, chercheur au CNRS, ayant publié sur le thème de la réforme en Islam, estime que l'exégèse du texte coranique au fil des siècles reflète une contextualisation selon les caractéristiques de la société du moment, et qu'il est dangereux de prétendre détenir la seule interprétation valable. (30 août 2020).

Des Françaises musulmanes exercent la fonction d'imam. Elles distinguent dans le Coran les sourates relevant du domaine de la foi de celles donnant des normes sociales, lesquelles peuvent être contextualisées selon l'esprit et non suivies à la lettre (1er mars 2020).

On retrouve là toutes des thèses développées par le CLUB-ECEF dans son ouvrage.

Ouvrage R&R

VIE DU CLUB ECEF



Assemblée générale exercice 2019 le 16 septembre

Le CLUB-ECEF reste attaché, malgré les circonstances particulières liées aux contraintes sanitaires, à respecter le planning de ses engagements, faire vivre ses projets et en rendre compte à l'ensemble de ses membres. En



Ils nous ont rejoint

Des nouveaux questionneurs et contributeurs au CLUB-ECEF

Suite à aux échanges initiés auprès de responsables d'instances œuvrant dans des thématiques proches des réflexions et actions du CLUB-ECEF, trois d'entre elles ont rejoint le CLUB-ECEF,

illustration de cette volonté, il a tenu son Assemblée Générale Ordinaire pour l'exercice 2019 le Mercredi 16 Septembre 2020 à 19h00 dans la Maison des Associations de Neuilly sur Seine.

La possibilité offerte à nos membres d'y participer par le biais d'un formulaire de «réponse de participation par correspondance» adressé lors des convocations, a permis au plus grand nombre d'être associé aux décisions adoptées. Ainsi près de deux tiers des adhérents ayant cotisé en 2019 ont pu s'exprimer. La totalité des points à l'ordre du jour a été adoptée à l'unanimité y compris le renouvellement des membres du Bureau dont les fonctions venaient à échéance. Le compte rendu de cette assemblée générale peut être consulté sur le site.

[Compte Rendu Assemblée Générale](#)

en tant que questionneurs :

Sébastien Fath, Directeur GSRL (Groupe Société, Religion, Laïcité) au CNRS

Mohammed Kennissi, Consultant en fait religieux, fondateur de l'association «Hermeneo»

et en tant que contributeur

Edgar Madar, Ancien chef d'entreprise, Administrateur

Synagogue de Neuilly-sur-Seine

Nous tenons à les en remercier. C'est une source d'enrichissement pour le futur du CLUB-ECEF.

[Les questionneurs, les contributeurs](#)



Concours Prix de l'Initiative Laïque : CASDEN, MAIF, MGEN I

Organisé par ces trois institutions, ce prix est destiné à « *distinguer des initiatives ou des actions témoignant d'une défense et illustration des valeurs de la laïcité, en accord avec l'esprit de la loi de 1905. Ces initiatives laïques doivent s'ancrer à la fois dans la mémoire et l'histoire et manifester dans le présent un engagement exemplaire en faveur de la laïcité. Il ne concerne pas les projets, mais bien des actions déjà mises en œuvre.* »

Le CLUB-ECEF a décidé d'y concourir en prenant comme déjà réalisé la publication de l'ouvrage « République et Religions des valeurs communes pour une fraternité partagée » et l'avis de L'observatoire de la Laïcité devenu le 13 février 2020 « avis du gouvernement pour l'instauration de nouveaux rites civils et républicains » reprenant deux des propositions d'actions du CLUB-ECEF.



Si vous ne l'avez déjà fait, consultez et parcourez notre site internet afin de comprendre les motivations du CLUB ECEF, découvrir ses travaux et ses projets. Vous mesurerez alors combien il est important, pour que tous nos efforts aboutissent concrètement au niveau national, d'être nombreux à les relayer, à indiquer des pistes, à donner des avis, à proposer des actions. Vous pouvez nous rejoindre en qualité de membre, apportant votre domaine de prédilection, quel que soit le niveau d'implication choisi (Soutien, Contributeur, Questionneur), vous consacrant à la réflexion ou nous relayant auprès

d'institutions telles que mairies, écoles, préfectures... susceptibles de mettre en œuvre certaines de nos propositions d'actions.

Adhérez

CLUB-ECEF - Neuilly-sur-Seine
contact@club-ecef.org

Vous avez reçu ce message en tant que contributeur, soutien, correspondant, sympathisant... du CLUB-ECEF

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez à tout moment d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles vous concernant.

Pour une **rectification**, nous adresser un mail contact@club-ecef.org ou un courrier CLUB-ECEF 5bis Villa Emile Bergerat 92200 Neuilly sur Seine.

Pour vous **désinscrire** définitivement de cette newsletter, veuillez cliquer sur " Me désinscrire "

Merci de ne pas répondre à ce message automatique d'envoi de la newsletter

[Me désinscrire](#)



© 2020 CLUB-ECEF